

# VIABILITÉ HIVERNALE

**Le Département  
de l'Isère  
sécurise la route**



[www.isere.fr](http://www.isere.fr)

**isère**  
LE DÉPARTEMENT





Les plus de 400 agents et saisonniers du Département qui assurent la viabilité des 4 701 km de routes départementales méritent courtoisie et respect. Ce sont des femmes et des hommes dévoués et engagés qui réalisent au quotidien un travail exceptionnel au service de tous les Isérois. Afin d'assurer leur sécurité et ne pas ralentir le déneigement des routes, il est impératif d'adopter une conduite prudente : circuler sur les traces derrière un engin ou serrer à droite quand un véhicule du Département arrive en face.

Je sais les Iséroises et Isérois responsables, mais je vous le rappelle : adaptez votre conduite aux conditions parfois dangereuses que l'hiver nous réserve. Le Département a développé un outil d'information rapide et précis des conditions de route, Itinisère, utilisez-le pour connaître les conditions de circulation, normales ou exceptionnelles. Par ailleurs, je vous invite à consulter les prévisions météorologiques avant de prendre la route à cette période."

**Jean-Pierre Barbier**  
Président du Département de l'Isère

Chaque hiver, nos routes départementales sont confrontées à des risques de neige et de verglas importants. C'est le lot quotidien de l'Isère en hiver, en montagne et en plaine.

Sécuriser les routes pour tous les usagers est notre priorité. Du 15 novembre au 15 mars, le Département organise la campagne de viabilité hivernale, afin de sécuriser son réseau routier et d'offrir les meilleures conditions de circulation possibles. Il repose sur quatre principes : la hiérarchisation du réseau, la définition des conditions de circulation, un engagement de résultats sur un niveau de service pour chaque type de routes et une veille permanente. Certains tronçons sont priorités, comme chaque année, en fonction des enjeux de desserte et de la situation géographique. Ce service public que nous sommes fiers d'accomplir mobilise chaque année 6 millions d'euros. Derrière ces chiffres, j'aimerais d'abord remercier les agents qui permettent à nos routes d'être sécurisées tous les hivers.



## Le plan d'intervention de viabilité hivernale

Chaque hiver, du **15 novembre au 15 mars**, le Département de l'Isère déclenche son plan de viabilité hivernale qui permet d'offrir des **conditions de circulation et de sécurité maximales aux Isérois**. Parce qu'il n'est pas possible, lorsqu'il neige, d'intervenir partout en même temps, le Département organise les moyens disponibles et priorise les interventions selon 4 principes :

- 1 Le Département a hiérarchisé son réseau routier en catégories de routes, en fonction de la situation géographique (plaine ou montagne) et des enjeux de desserte** (accès aux pôles d'activités, hôpitaux, collèges).
- 2 Pour chacune des catégories de routes, le Département s'engage sur un niveau de service** en affectant les moyens humains et matériels nécessaires correspondants. L'amélioration de conditions de circulation dépend aussi de l'intensité et de la durée des phénomènes météorologiques. Le réseau principal fait l'objet d'une attention toute particulière avec des interventions sur la plage pouvant aller de 3 h à 23 h.
- 3 Le Département a défini pour cela 4 conditions de circulation de référence** (photos ci-contre).
- 4 Une veille permanente** : en plus du suivi des prévisions météorologiques et des caméras, des patrouilles quotidiennes parcourent certains points du réseau routier dès 3 heures du matin.

### Conditions de circulation normales



### Conditions de circulation délicates



### Conditions de circulation difficiles



### Conditions de circulation impossibles



## Les chiffres clés

Quel que soit le temps, 7 jours/7, grâce à la mobilisation de ses agents, le Département assure chaque jour les conditions de déplacement aux Isérois sur les routes départementales.

Le Département entretient, gère et préserve ce patrimoine routier avec la préoccupation constante de la sécurité des usagers.



\* Emplois saisonniers : un recrutement est réalisé tous les ans, si vous êtes intéressés, vous pouvez candidater, rendez-vous dans une maison du Département. \*\* Hors personnel

## Questions / Réponses ...

### → Est-ce que le Département déneige toutes les routes de l'Isère ?

Non. Toutes les routes iséroises ne sont pas entretenues par le Département. Les autoroutes sont gérées par les sociétés concessionnaires, les routes nationales par l'État et les voies communales par les Mairies. Le Département gère un réseau de 4 701 km de routes départementales.

### → Pourquoi la grande route départementale principale est déneigée alors que la voirie départementale qui mène chez moi n'est pas encore dégagée ?

Parce que le Département ne peut pas intervenir partout en même temps surtout quand les chutes de neige sont très intenses. Le Département priorise les interventions : il déneige les axes principaux pour permettre ensuite le déneigement et la circulation sur les voiries locales. Il priorise aussi les moyens humains et matériels tout en veillant à offrir des conditions de sécurité maximales aux Isérois.

### → Quelles sont les techniques utilisées par le Département pour traiter le verglas ?

Le salage permet de prévenir la formation de verglas. Parfois le Département utilise de la bouillie de sel pour apporter de l'humidité et réduire les quantités de sel versées sur la route, et ainsi limiter l'impact environnemental. Il faut une chaussée humide et du trafic pour que le sel agisse.



# Les bons conseils pour rouler l'hiver

## Avant de prendre la route

➔ Équipez votre véhicule en pneus hiver. Grâce à une gomme et des sculptures spéciales, ce pneu offre une meilleure adhérence, une meilleure motricité et une distance de freinage plus courte que le pneu été sur route glissante, mouillée, verglacée ou enneigée. Entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars, il est obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, dans certaines communes des massifs montagneux.

➔ Vérifiez le bon état de votre véhicule : batterie, niveau du liquide du lave-glace spécial hiver, propreté des surfaces vitrées et des feux...

➔ Consultez les prévisions météorologiques.

➔ Informez-vous des conditions de circulation, actualisées en temps réel sur [www.itinisere.fr](http://www.itinisere.fr) ou appelez le 0 820 08 38 38 (service 0,12€/min + prix d'un appel) du lundi au samedi de 7 h à 19 h.

## Sur la route

➔ Allumez vos feux de croisement. En cas de chute de neige, les feux de brouillard avant et arrière sont autorisés.

➔ Réduisez votre vitesse, évitez toute manœuvre brutale (la neige sur un sol froid se transforme vite en verglas) et respectez les distances de sécurité.

➔ Facilitez le travail des engins de déneigement du Département : en action de salage et de déneigement, il est interdit de les dépasser. Il convient aussi de leur faciliter le passage, notamment

aux intersections et en les croisant. Les engins de viabilité hivernale étant soumis à des règles de circulation différentes, soyez vigilant à leur approche.

➔ Évitez le pire : quand les conditions sont impossibles et les routes impraticables : ne partez pas !



⬆ Panneau entrée de zone d'obligation d'équipements



⬆ Panneau sortie de zone d'obligation d'équipements



**SUR LA ROUTE,  
NOUS TRAVAILLONS  
POUR VOTRE SÉCURITÉ**

**...PENSEZ  
À LA NÔTRE**



MÉRICI À VOUS QUI RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ  
ET ADAPTEZ VOTRE CONDUITE.

**isère**  
LE DÉPARTEMENT

**Conducteurs : réduisez-  
votre vitesse à l'approche  
des chantiers routiers !**

Le respect de cette règle  
contribue à améliorer la sécurité  
des agents des routes,  
qui travaillent quotidiennement  
pour la vôtre !

**DEVENEZ  
SAISONNIER ROUTE**

De novembre à avril

Chez  
**l'isère!**  
120 postes • 3 jours  
par semaine



**DES MISSIONS VARIÉES**

- Entretien et épandage de la route et de ses abords.
- Entretien courant (ramassage des débris et déchets, curage de fossés, élagage, ...)
- Intervention de travail hivernal (saige, déneigement).
- Intervention occasionnelle sur le réseau (traficage, balisage, signalisation temporaire, ...)
- Intervention d'urgence liée à des événements ou accidents.
- Maintenance de la signalisation.

Déplacements agréés. Formation assurée au sein des équipes.  
Être titulaire du permis poids lourd est un plus.  
Travail en équipe, travail momentané et en extérieur.

isere.fr

**isère**  
LE DÉPARTEMENT



**Emplois saisonniers :**

Le Département recrute chaque année  
une centaine d'emplois saisonniers.  
Si vous êtes intéressés, vous pouvez  
candidater. Rendez-vous dans une  
maison du Département.

**CONTACT**

Département de l'Isère - Direction des mobilités - Téléphone : **04 76 00 38 38**

**INFORMATIONS**

Conditions de trafic : **itinisere.fr** ou **0 820 08 38 38**  
(service 0,12€/min + prix d'un appel) du lundi au samedi de 7 h à 19 h.

**www.isere.fr**

**isère**  
LE DÉPARTEMENT

